

LE POINT CHAVANNAIS



Magazine municipal
n°4 • Janvier 2018



Bonne Année 2018

Voyage d'étude de la classe de CM1-CM2 ■ Visite du château de la Rochepot en Bourgogne



SOMMAIRE

- 3 LE MOT DU MAIRE
- 4 LES RÉALISATIONS 2017
- 6 LES PERSPECTIVES 2018
- 8 LA VIE SCOLAIRE
- 12 L'ANNÉE 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL
- 16 L'ÉTAT CIVIL 2017
- 17 L'ANNÉE 2017 EN BREF
- 20 LE POINT FINAL

Le Point Chavannais

Magazine communal d'informations
n°4 - janvier 2018

Mairie de Chavannes-sur-l'Étang
9 rue de Bellefontaine
68210 CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG
www.chavannes-etang.fr

Directeur de la publication
Vincent GASSMANN

Impression
300 exemplaires
Veoprint

Crédits photographiques
Air Photo France
Association La Loutre de la Porte d'Alsace
Association d'Éducation Populaire
Association Soleil d'Automne
Association La Calypso
Conseil de Fabrique
Cocyclique Ingénierie
Ecole Jacques-Yves COUSTEAU
ETPE
Hargassner

Droits de reproduction réservés
Gratuit



Chères Chavannaises, chers Chavannais,

L'année 2017 tire sa révérence et avec elle son marathon institutionnel. A l'échelle nationale, il y a bien sûr les changements de Présidence de la République et de Parlement. Mais plus localement, le fonctionnement de nos petites communes continue d'évoluer à une vitesse effrénée dans le contexte du renforcement du rôle des intercommunalités voulu par la loi de réforme territoriale NOTRe.

2018 ne s'annonce pas beaucoup plus calme sur le sujet. Plusieurs dispositions sont d'ailleurs déjà actées: l'instruction des permis de construire et des autres documents d'urbanisme ne sera plus réalisée par l'Etat pour les communes, mais par un nouveau service mutualisé à l'échelle du Sundgau engendrant un nouveau coût de fonctionnement. Certaines dotations d'Etat continueront leur baisse. La réforme de la taxe d'habitation pour 80% des foyers est bien sûr un gros chamboulement dans l'administration des communes. Tout à fait positif pour les ménages concernés, pour les communes, il nous faudra en revanche veiller à ce que la compensation financière soit effectivement pérenne dans le temps. Enfin, la nouvelle communauté de communes Sud Alsace Largue continue de se mettre en place avec l'obligation de s'harmoniser progressivement sur son territoire. Deux points vous impacteront particulièrement. D'une part, la fiscalité professionnelle unique (FPU) remplace la fiscalité dite additionnelle pour les entreprises, artisans, etc. D'autre part, la gestion de l'assainissement devient intercommunale.

Ne vous y méprenez pas! Dans cette dernière ligne droite de mandature municipale, je me veux résolument optimiste et pense plus que jamais que l'immobilisme n'est jamais la meilleure solution pour avancer... Si les méthodologies évoluent, les appels à projets permettant aux communes de financer leurs opérations demeurent et permettront notamment à Chavannes de s'inscrire avec audace dans divers projets en faveur de la transition énergétique: achat d'un véhicule électrique, éclairage public plus performant, chaudière à bois pour la Mairie et l'école en sont des exemples. Vous aurez l'occasion de découvrir plus en détails ces projets qui vont rythmer 2018 à la lecture de ce magazine.

Nous poursuivrons par ailleurs notre travail en faveur de la vie citoyenne et associative. La journée citoyenne, qui rencontre un succès grandissant, viendra animer le village à la fin du printemps pour sa 4^{ème} édition. Devant la lourdeur normative, la commune progresse sur l'acquisition du centre Jean BARTHOMEUF, propriété actuelle de l'association d'Education Populaire. Mon souhait est de trouver en ce lieu une maison des associations qui conservera son rôle de locomotive de l'animation du village à travers les activités sportives, culturelles et artistiques qui pourront y être pratiquées.

Vous l'aurez compris: 2018 et la fin de mandat sont déjà bien engagés. Je sais pouvoir compter sur la motivation et l'audace des équipes qui m'entourent pour mener à bien ces projets. Je tiens en effet à remercier très chaleureusement mes adjoints, le conseil municipal et le personnel communal pour leur implication tout au long de l'année. J'en profite également pour saluer toutes les personnes, bénévoles ou associations qui investissent de leur temps pour que la vie de notre village soit agréable et animée.

« Ayez le courage de suivre votre cœur et votre intuition. L'un et l'autre savent ce que vous voulez réellement devenir. Le reste est secondaire. » C'est sur ces paroles de Steve JOBS que je vous présente mes meilleurs vœux pour 2018 au nom de toute l'équipe municipale. Que cette nouvelle année puisse vous apporter, ainsi qu'à vos proches, joie, bonheur, santé et réussite.



*Bonne année
2018*

Vincent GASSMANN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'VG' or similar initials, written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name of Vincent Gassmann.

2017 aura été une année de transition permettant de conclure une phase de travaux dense réalisée au cours de la première moitié de la mandature courant jusqu'à 2020. Nous revenons dans ce numéro du Point Chavannais sur les principales réalisations de cette année 2017. Dans un second temps, nous verrons que le Conseil Municipal s'est déjà largement projeté sur 2018 et les années à venir.

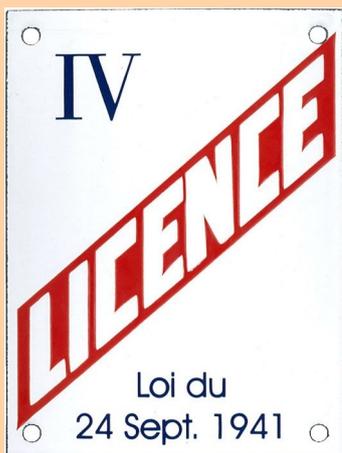
Rue du Jura, suite... et fin

Les travaux de réaménagement de la rue du Jura avaient débuté en septembre 2015 et nourrissaient l'ambition de redessiner la voirie et d'effacer les lignes aériennes d'électricité et de téléphonie. La première tranche réalisée à l'automne 2015 et la seconde menée durant l'été 2016 ont ainsi permis d'atteindre ces objectifs.

La fin de l'opération planifiée au printemps 2017 est passée nettement plus inaperçue mais revêtait la plus grande difficulté du chantier. Il s'agissait en effet de basculer la ligne haute tension de 20 000 volts qui surplombait le carrefour de la rue du Jura et du chemin des Quatre Vents et longeait la rivière jusqu'à l'aire d'accueil de camping cars, sur le nouveau réseau souterrain qui longe les trottoirs des rues du Jura et d'Alsace. Afin de mener à bien cette action, d'importantes équipes d'ENEDIS, le gestionnaire du réseau, ont été déployées, notamment les équipes spécialisées pour le travail sous tension. L'objectif était évident: minimiser les perturbations sur le réseau électrique pour les usagers. Si deux ou trois imprévus ont pointé le bout de leur nez, ce basculement s'est globalement très bien passé. Un kilomètre de lignes haute tension ont ainsi pu disparaître de notre vue.

La société EPTÉ a par ailleurs achevé l'installation du nouvel éclairage public de la rue avec la mise en service de l'automate de télégestion qui permet de réguler la puissance des nouveaux luminaires LED au fil de la nuit et des saisons.

Avec cette conclusion, la rue du Jura a ainsi intégralement fait peau neuve. L'opération totale s'est élevée à un montant de 696 000€ T.T.C. (580 000€ H.T.) subventionné à hauteur de 290 000€ (50%). Nous saluons ici les partenaires financiers de la commune: le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Région Grand Est, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».



Acquisition d'une licence IV

Le restaurant Le Chaudron qui animait le centre du village a malheureusement dû fermer ces portes au printemps dernier. Afin de préserver l'autorisation de débit de boissons sur le territoire, la commune a donc saisi l'opportunité d'acquérir la licence de 4^{ème} catégorie que possédait la sàrl Le Chaudron pour un montant de 12 000€.

L'acte de vente a été signé le 14 novembre 2017 et les démarches sont en cours auprès de la Préfecture du Haut-Rhin pour l'autorisation d'exploitation.

Sans nul doute que les premières animations pour faire « vivre » cette licence IV arriveront courant 2018. Nous rappelons cependant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Choeur de l'église et la sacristie



Les visiteurs de l'église Saint-Matthieu de Chavannes se souviennent sans doute de la vieille moquette orange datant des années 1970 qui ornait le chœur et la sacristie. Cette moquette restait la seule partie non rénovée du lieu. Le tir est corrigé avec les travaux menés en début d'année 2017 dans une collaboration entre le Conseil de Fabrique et la commune.

La moquette a donc été remplacée par de la pierre naturelle de Bourgogne sur environ 120 m² et l'escalier a entièrement été revu afin de mieux satisfaire aux prescriptions d'accessibilité pour les hauteurs de marche. Les travaux de maçonnerie et de pose du sol ont été réalisés par la société HITTER, tailleurs de pierre à Wittelsheim.

En parallèle, les murs et le plafond de la sacristie ont été rénovés par la société SOSPERA et des habilllements en bois ainsi que le ponçage de la marqueterie de l'autel principal ont été faits par la menuiserie FREYBURGER. Diverses finitions réalisées par les bénévoles du Conseil de Fabrique ont enfin permis de conclure cette opération. Le contraste entre l'avant et après travaux est saisissant avec un gain en clarté et en cachet du bâtiment.

Le coût total des travaux s'élève à 35 880€ T.T.C. largement subventionné par le Conseil de Fabrique.

Si l'intérieur de l'église est désormais entièrement rénovée, la commune devra s'atteler dans un futur proche à la mise en accessibilité extérieure de cette dernière. En effet, une solution devra être trouvée pour contourner les marches du parvis.



AVANT



APRES

Centre Jean BARTHOMEUF

Face au poids des normes règlementant les bâtiments recevant du public, l'association d'Education Populaire (A.E.P.) et la commune se sont mises d'accord pour l'acquisition par cette dernière du centre Jean BARTHOMEUF à l'euro symbolique. Au moment où nous publions ce magazine, la cession est en attente de signature chez le notaire.

Les travaux de réhabilitation qui s'imposeront porteront notamment sur la sécurité incendie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou encore l'isolation thermique. Un rapport de l'ADAUHR, agence départementale spécialisée dans l'urbanisme, fait état d'une enveloppe comprise entre 350 et 400 milles euros. Il faut cependant rester prudent sur ce chiffre car des études approfondies sont nécessaires avant tout début de travaux et diverses subventions viendront alléger le plan de financement.



Plusieurs projets sont donc déjà sur les rails pour l'année 2018. Ces derniers font résolument la part belle à la transition énergétique pour une meilleure utilisation de nos ressources et consommation. En complément de la réduction de la vitesse maximale à 80 km/h sur les routes hors agglomération, nous poursuivons nos travaux en faveur de la sécurité routière dans le village.

Véhicule électrique

Le Pays du Sundgau est labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le biais d'une convention signée avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Une des actions prévues dans ce cadre consiste en l'acquisition de 20 véhicules électriques sur l'ensemble du territoire avec l'octroi d'une subvention de 8 000€ du Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE).

A ce titre, Chavannes-sur-l'Etang s'est portée candidate pour bénéficier d'un de ces 20 véhicules et a donc passé commande d'un utilitaire Renault Kangoo Maxi Z.E. Grand Volume d'un montant de 23 068.04€ T.T.C, hors bonus écologique de l'Etat de 6 000€. L'achat bénéficiera par ailleurs d'une aide 10 000€ du PETR du Pays du Sundgau (dont 8 000€ issus du FFTE).

Ce véhicule sera livré durant le premier trimestre 2018 et remplacera le véhicule utilitaire actuel de la commune.



Plan de financement

- Montant du véhicule (T.T.C.) 23 068.04 €
- Bonus écologique de l'Etat (TTC) 6 000.00 €
- Montant bonus écologique déduit (TTC) 17 068.04 €
soit (HT) 14 223.37 €
- Aide du PETR du Pays du Sundgau 10 000.00 €
dont issus du FFTE 2 000.00 €

Chaudière

Face aux problèmes que rencontre depuis quelques mois la chaudière au fioul qui permet de chauffer l'école, les ateliers municipaux, la mairie et le logement au-dessus de cette dernière, un changement a été décidé par le Conseil Municipal pour le printemps ou l'été prochain.

Afin de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique, une solution ayant recours au bois est privilégiée (granulés, plaquettes, etc.). Une étude est actuellement en cours par le Bureau d'Etudes SCHLIENGER de Balschwiller afin de définir un cahier des charges en vue de la passation du marché. Cette étude d'un montant de 4 250€ H.T. est subventionnée à 70% par la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion.

Les travaux d'installation d'une chaudière à bois devraient être également subventionnés à hauteur de 45%. En outre, le fonctionnement d'une telle chaudière devrait permettre d'économiser environ 40% en termes de charges annuelles de combustible. Actuellement, la commune dépense en moyenne 15 000 euros chaque année en mazout.



Aménagement de sécurité Rue de Bellefontaine

Après la rue du Jura, le nouveau projet adopté par le Conseil Municipal consiste maintenant à traiter la problématique de la vitesse dans la rue de Bellefontaine au niveau de son entrée en provenance de Bréchaumont. Ce projet s'intéresse par ailleurs à l'intersection avec la rue du Chêne en sortie de quartier résidentiel.

Le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour cette opération au bureau d'études CO-CYCLIQUE Ingénierie de Sultz dont l'avant-projet prévoit une enveloppe budgétaire de 325 000 euros pour la réalisation des travaux. S'agissant de la route départementale n°32, un dossier, sur la base de l'esquisse ci-contre, a été déposé au Conseil Départemental du Haut-Rhin afin que celui-ci considère son inscription dans son programme d'aménagement des routes en agglomération pour 2018. En effet, les travaux de réfection de la chaussée de roulement sont à la charge du département et représente dans le cas présent une enveloppe d'environ 130 000 euros. Au moment de la rédaction de ce numéro du magazine communal, nous sommes dans l'attente de la réponse du Conseil Départemental du Haut-Rhin qui conditionnera la réalisation, ou non, de l'opération en 2018.

En quelques mots, le projet d'aménagement comprend un îlot en entrée d'agglomération, un traitement en plateau au niveau de l'intersection avec la rue du Chêne, l'implantation de vastes espaces verts, ainsi que l'extension de l'éclairage public jusqu'à la sortie du village. Par ailleurs, une voie verte est à l'étude afin de rejoindre les sentiers de randonnée dans les forêts communales.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer les avancées de ce projet et reviendrons vers les riverains afin d'échanger sur les modalités pratiques de ce dernier.

Étude éclairage public

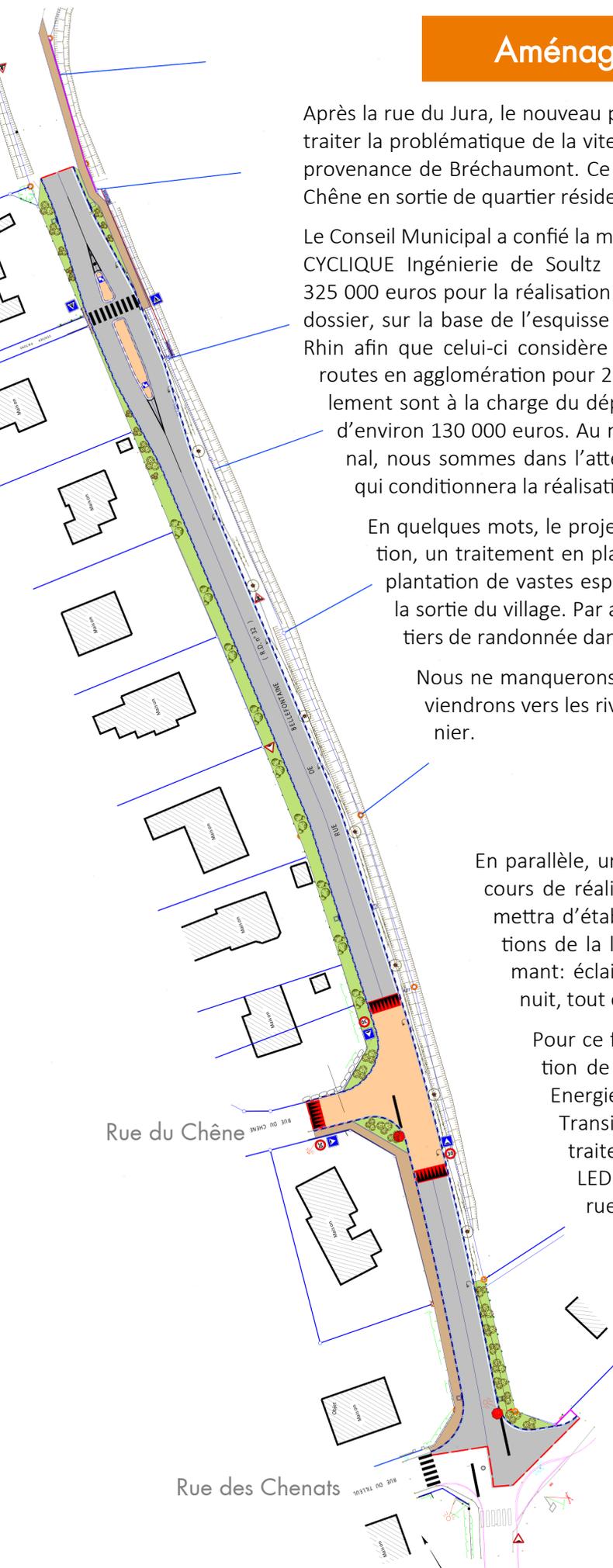
En parallèle, un diagnostic complet de l'éclairage public chavannais est en cours de réalisation par le bureau d'études LMS Ingénierie. Celui-ci permettra d'établir un schéma directeur afin de s'inscrire dans les prescriptions de la loi de Transition Énergétique avec un éclairage plus performant: éclairer mieux selon les besoins en fonction de l'avancée de la nuit, tout en consommant et en payant moins.

Pour ce faire, la commune dispose déjà d'une enveloppe de subvention de 19 500 euros dans le cadre du programme « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » du Ministère la Transition Écologique et Solidaire. L'ambition pour 2018 serait de traiter la rue de Bellefontaine en basculant sur une technologie LED et en exploitant l'automate installé lors des travaux de la rue du Jura pour ajuster la puissance selon l'heure de la nuit.

Feu tricolore pour l'école

Dans le même temps, le Conseil Municipal a acté le remplacement du « dos d'âne » devant l'aire de jeux par un feu tricolore récompense au niveau de l'intersection avec la rue du Tilleul. Le maintien d'un élément permettant de limiter la vitesse à proximité de l'école demeure essentiel.

L'ensemble de ces travaux seront combinés au maximum afin de limiter les perturbations.



La rentrée de septembre s'est opérée dans la sérénité malgré un début d'été agité avec l'annonce tardive du possible retour à la semaine de 4 jours et une équipe pédagogique largement renouvelée. Retour sur l'année 2017 de l'école Jacques-Yves Cousteau...

La semaine de 4 jours

Y va? N'y va pas? Les rythmes scolaires et l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ne sont décidément pas un long fleuve tranquille. La volonté exprimée par le Président de la République sur le retour possible à la semaine à 4 jours durant sa campagne était pourtant clair. Le mois de juin aura néanmoins laissé place à une certaine cacophonie avec une succession d'informations contradictoires sur la possible application dès la rentrée de septembre 2017, laissant parents, enseignants et municipalité dans une attente intenable. C'est finalement le 28 juin dernier que le verdict est tombé: un décret du Ministre de l'Education Nationale paru au journal officiel offre un cadre dérogatoire pour ce retour à 4 jours.

Tout s'est alors enchaîné très vite. L'avis des parents était connu après un sondage réalisé par anticipation par la commune: 83.3% des familles étaient favorables au retour à 4 jours (60 réponses sur les 73 familles composant l'école). Un conseil d'école extraordinaire a approuvé cette position à l'unanimité. Rappelons que le conseil d'école est composé du corps enseignant, des représentants des parents d'élèves et de représentants de la commune. C'est finalement au Conseil Municipal qu'appartenait la décision finale. Ce dernier approuva également le retour à la semaine scolaire à 4 jours par 8 voix pour et 6 abstentions. La validation par les services départementaux de l'Education Nationale suivait rapidement.

Classe n°1	Petite section	12	Delphine MATHIOT
	CP	16	Marie-Hélène BERTRAND
Classe n°2	Moyenne section	9	Yamina ZOUACHE
	Grande section	13	Marie-Hélène BERTRAND
Classe n°3	CE1	13	Mégane ROBERT
	CE2	8	
Classe n°4	CM1	13	Silvana PICCI
	CM2	13	

C'est ainsi que depuis la rentrée, les 97 élèves de l'école ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h. Les commentaires formulés lors du premier conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018 font état de l'effet positif de ce changement sur les enfants.

Renouvellement de l'équipe pédagogique

Outre la modification des rythmes à la rentrée de septembre, de nouveaux visages sont apparus au sein du corps enseignant. Delphine MATHIOT a été officiellement nommée directrice et est en charge désormais des élèves de petite section de maternelle et des CP. Silvana PICCI a laissé sa classe de CE1-CE2 pour prendre en charge les CM1-CM2. Elles ont donc accueilli de nouvelles collègues: Mégane ROBERT pour la classe de CE1-CE2, Yamina ZOUACHE, stagiaire, qui partage à mi-temps la classe de moyenne et grande sections avec Marie-Hélène BERTRAND. Nous adressons naturellement à cette nouvelle équipe tous nos vœux de réussite.





13 janvier 2017



Rencontre danse à Manspach pour toutes les classes de maternelle et le CP



Janvier 2017



Galette des rois

Février 2017



Carnaval



Mars 2017



Opération Haut-Rhin Propre



Mai 2017



Plantation du jardin des maternelles



Avril 2017

Pâques





22-24 mai 2017

Voyage d'étude de la classe de CM1-CM2 avec les visites de la Grotte d'Osselle, des châteaux de La Rocheport et de Châteauneuf-en-Auxois, du chantier médiéval de Guédelon, ou encore des Hospices de Beaune



30 mai 2017

Sortie au zoo de Mulhouse

16 juin 2017

Rencontre athlétisme avec les écoles de Manspach et de Buethwiller



4 juillet 2017

Sortie de fin d'année à l'étang de la Belle île



28-29 septembre 2017

Ramassage et pressage de jus de pomme





↑ **20 octobre 2017**

Visite du musée Electropolis de Mulhouse pour les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2

21 novembre 2017



Atelier illustration avec l'auteur Anne-Isabelle LE TOUZE



19 décembre 2017

↑ Visite des élèves de la classe de CE1-CE2 chez leurs correspondants mulhousiens



15 décembre 2017



« Qui ça... Moi, Père Noël ? » par la Compagnie des Contes Perdus — Fête de Noël



En 2017, le Conseil Municipal s'est réuni à 6 reprises: le 3 mars, le 7 avril, le 27 juin, le 22 septembre, le 17 novembre et le 22 décembre. Le Point Chavannais revient sur les principales décisions prises au cours de ces séances. Le détail est téléchargeable sur le site internet de la commune, www.chavannes-etang.fr, dans la rubrique Actes administratifs.

Fiscalité locale

Vote de la taxe assainissement (CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)**

Le Conseil Municipal décide de maintenir à 0.50€ par mètre cube la taxe assainissement pour 2017.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux pour 2017 (taxe d'habitation: 15.43%, taxe foncière bâti: 10.92%, taxe foncière non bâti: 71.24%, CFE: 18.79%).

Gestion financière

Compte administratif du budget principal de la commune (CM du 03/03, P: 11, C: 0, A: 2)

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit:

Fonctionnement:

→ Recettes:	537 865.47€
→ Dépenses:	430 804.99€

Investissements:

→ Recettes:	337 375.75€
→ Restes à réaliser:	142 348.00€
→ Dépenses:	424 259.54€
→ Restes à réaliser:	82 241.50€

Compte administratif du budget annexe assainissement (CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit:

Fonctionnement:

→ Recettes:	27 982.00€
→ Dépenses:	17 182.76€

Investissements:

→ Recettes:	185 321.96€
→ Dépenses:	171 143.66€

Budget primitif du budget principal de la commune (CM du 07/04, P: 12, C: 0, A: 2)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 proposé par le Maire qui s'équilibre à 646 904.06€ en fonctionnement et à 716 196.42€ en investissement.

Budget primitif du budget annexe assainissement (CM du 07/04, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 proposé par le Maire qui s'équilibre à 50 829.32€ en fonctionnement et à 44 311.61€ en investissement.

Admission en non-valeur sur le budget annexe assainissement (CM du 07/04, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 1 398.49 €.

Ressources humaines

Instauration du RIFSEEP (CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents titulaires de la commune. Il s'agit ainsi d'harmoniser le traitement indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale avec les agents des autres fonctions publiques.

Recrutement d'un agent d'entretien (CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)

Suite à la vacance du poste, Mme Fairouz STEGER occupe depuis le 6 mars 2017 le poste d'agent d'entretien pour l'école et la Mairie dans le cadre d'un contrat aidé de douze mois (20 heures hebdomadaires).

Par ailleurs, le contrat aidé de M. Dominique MERCELAT a pu être renouvelé une nouvelle fois au 1^{er} décembre 2017.

Recrutement d'emplois saisonniers — Opération « Jobs d'été » (CM du 07/04, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal a décidé de créer 4 postes d'emplois saisonniers afin de permettre à des jeunes du village de travailler une quinzaine de jours à raison de 20 heures par semaine au profit de la commune.

Travaux, aménagements, acquisitions

Fleurissement de la rue d'Alsace (CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'une première tranche de fleurissement de la rue d'Alsace pour 10 000€ à base de plantes vivaces pour contribuer à l'embellissement du village.

Aménagement de sécurité de l'entrée rue de Bellefontaine (CM du 07/04, P: 11, C: 0, A: 3)

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la rue de Bellefontaine en entrée de village en provenance de Bréchaumont et décide d'y allouer une enveloppe de 325 000€.

Dans une seconde délibération, le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre pour l'opération à COCYCLIQUE INGENIERIE pour un montant de 11 025.00€ H.T. (CM du 07/04, P: 12, C: 0, A: 2)

Entretien de la voirie devant la Mairie et le Centre Jean BARTHOMEUF (CM du 22/09, P: 13, C: 0, A: 1)

Le Conseil Municipal charge la société EUROVIA, agence de Bavilliers, de procéder à la suppression du ralentisseur et des dernières zones pavées devant la Mairie pour un montant de 14 102€ H.T.

Installation d'un feu tricolore rue de Bellefontaine (CM du 22/09, P: 10, C: 3, A: 0)

Le Conseil Municipal décide l'installation d'un feu tricolore récompense en remplacement du ralentisseur situé rue de Bellefontaine à hauteur de l'aire de jeux.

Amélioration de l'éclairage public rue de Bellefontaine (CM du 17/11, P: 12, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal approuve le projet d'amélioration de l'éclairage public de la rue de Bellefontaine. L'étude est confiée à LMS Ingénierie pour un montant de 10 350€ H.T. qui, outre l'étude de la rue de Bellefontaine, devra mener un diagnostic de l'éclairage au niveau de toute la commune et s'occuper de la maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un feu tricolore au niveau de l'aire de jeux.

Installation d'une chaufferie au bois pour la mairie et l'école (CM du 17/11, P: 12, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal approuve le remplacement de la chaudière actuelle des bâtiments municipaux par un système au bois. Afin de mener à bien cette opération et bénéficier des aides de la Région Grand Est, une étude de faisabilité est confiée au Bureau d'Etudes Thermiques SCHLIENGER pour un montant de 4 250€ H.T.

Installation de stores extérieurs dans la salle de maternelle (CM du 22/09, P: 13, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal charge la société KLEINHENNY de poser des stores devant la salle de maternelle pour un montant de 3 354€ H.T.

Acquisition d'un véhicule électrique (CM du 17/11, P: 12, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du véhicule utilitaire actuel. Il s'agit d'un Renault Kangoo Maxi Z.E. d'un montant de 17 068.04€ T.T.C. (bonus écologique de 6 000€ déduit) pour lequel la commune profite par ailleurs d'une subvention de 10 000€ du PETR du Pays du Sundgau.

Acquisition d'un tracteur d'occasion (CM du 27/06, P: 11, C: 0, A: 3)

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un tracteur d'occasion au prix de 6 800€.

Droit de résolution pour la parcelle section 4 n°84 (CM du 22/09, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de résolution pour cette parcelle (située derrière l'aire de camping-cars). Le prix de rachat est fixé à 20 000€, intégrant le prix de vente initial du terrain augmenté des dépenses engagées par la SCI de la Porte d'Alsace pour la viabilisation (eau et électricité) du terrain. La remise en état complète du terrain sera par ailleurs à la charge de l'acquéreur défaillant.

Achat de forêts (CM du 17/11, P: 12, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de deux parcelles forestières:

→ Section 6 n°158 d'une contenance de 81.49 ares pour un montant de 6 500€;

→ Section 7 n°92 d'une contenance de 168.32 ares pour un montant de 14 000€.

Vie citoyenne et associative

Subventions de fonctionnement aux associations 2016 (CM du 07/04, P: 14, C: 0, A: 0)

→ OCCE Ecole	500.00€	→ Association d'Education Populaire	2 000.00€
→ Amicale des Sapeurs-Pompiers	250.00€	→ La Loutre de la Porte d'Alsace	250.00€
→ Soleil d'Automne	250.00€	→ Association CEMPA	250.00€
→ La Calypso	250.00€	→ Anciens Combattants	250.00€
→ Chorale de l'Amitié	250.00€	→ Partage Solidarité Regroupement	250.00€
→ Association arboricole	250.00€	→ Conservatoire des Sites Alsaciens	20.00€
→ Tour d'Alsace 2017	500.00€		

Acquisition du Centre Jean BARTHOMEUF (CM du 22/09, P: 13, C: 0, A: 1)

Le Conseil Municipal décide l'acquisition du Centre Jean BARTHOMEUF propriété de l'Association d'Education Populaire de Chavannes-sur-l'Etang pour l'euro symbolique, incluant la parcelle, le bâtiment en l'état et le mobilier nécessaire à la location au public. Une commission est par ailleurs désignée pour réaliser un inventaire contradictoire du mobilier cédé et nécessaire à la rédaction de l'acte. Celle-ci est composée du Maire, de Chantal BOURQUARD, de Jean-Pierre THEVENOT, de Jean-Charles ANTOINE et de Marie-Madeleine CLAUDE.

Acquisition d'une licence IV (CM du 22/09, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la licence IV appartenant à la société LE CHAUDRON au prix de 12 000€.

Don en soutien des victimes de l'ouragan IRMA (CM du 22/09, P: 14, C: 0, A: 0)

En guise de solidarité, le Conseil Municipal décide un don de 500€ à la Fondation de France en faveur des victimes de de l'ouragan IRMA qui a dévasté les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Divers

Rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017 (CM du 27/06, P: 8, C: 0, A: 6)

Le Conseil Municipal demande le retour à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 en fixant les horaires suivantes: 8h15 à 11h45 et 13h30 à 16h00.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Sud Alsace Largue ou à tout autre EPCI

(CM du 03/03, P: 14, C: 0, A: 0)

La loi ALUR de 2014 prévoyait le transfert automatique des documents d'urbanisme aux communautés de communes, donc de la carte communale de Chavannes-sur-l'Etang. Le Conseil Municipal a donc décidé de s'y opposer, tout comme un nombre suffisant de communes au niveau de la communauté de communes, de telle sorte que les communes restent compétentes.

Adhésion au service ADS du PETR du Pays du Sundgau (CM du 22/09, P: 14, C: 0, A: 0)

À compter du 1^{er} janvier 2018, les services de l'Etat n'instruiront plus les demandes liées au droit des sols (permis de construire, déclaration préalable, etc.) pour le compte de la commune. De fait, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service d'instruction du droit des sols mis en place par le PETR du Pays du Sundgau en 2015 à l'échelle du territoire. Il convient de préciser que cette prestation jusqu'ici aux frais de l'Etat, sera désormais à la charge de la commune.

Convention de mise à disposition d'un vélo à assistance électrique (CM du 22/12, P: 9, C: 0, A: 0)

Un vélo à assistance électrique sera mis à disposition des services municipaux gratuitement par le PETR du Pays du Sundgau.

Nomination d'un garde-chasse particulier (CM du 07/04, P: 14, C: 0, A: 0)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la nomination de Monsieur François JACQUES, en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse unique pour la période de location de la chasse.

Enfin, le Conseil Municipal en séance du 22 septembre 2017 a approuvé à l'unanimité l'évolution des statuts de différentes instances:

- Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue;
- Modification des statuts du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin;
- Approbation des statuts transformant le SMARL en EPAGE Largue.



Les Naissances

- Jenny BLONDE, née le 10/03/2017
- Anthony SCHWAGER, né le 22/04/2017
- Lina MODENA, née le 02/08/2017
- Crystal TAGLANG, née le 03/08/2017
- Lucas GIRARD, né le 11/12/2017

Les Baptêmes Républicains

- Mila BIOLUZ, le 10/06/2017
- Kintana VIDAL, le 07/10/2017

Les Mariages

- Nancy CHAN SIVE & Jacques FLURY, le 25/03/2017
- Andres SCHNEIDER & Laurentia SEFERIAN, le 28/04/2017
- Anaïs DUBOIS & Kévin BIOLUZ, le 10/06/2017
- Estelle DELESTAN & Patrick GIRARDIN, le 24/06/2017
- Sanae TABNAOUI & Vincent GASSMANN, le 02/09/2017
- Audrey HUBAULT & Mathieu GUINAND, le 16/09/2017
- Samantha VURPILLOT & Raphaël MERCELAT, le 30/09/2017



Les Grands Anniversaires

95 ans

- Yvonne PICAUD, née le 25/06/1922

90 ans

- Bernard MERCELAT, né le 20/08/1927
- Roland ANTOINE, né le 19/10/1927

80 ans

- Rose-Marie GAUTHERAT, née le 22/11/1937
- Claude GIRARD, né le 23/09/1937
- Bernard DUPONT, né le 23/12/1937

Les Décès

- Patricia MANRIQUE, 65 ans décédée le 01/01/2017
- Renée CANAL, 90 ans décédée le 18/01/2017
- François LUTHRINGER, 68 ans décédé le 13/05/2017
- Janine ETIENNE, 76 ans décédée le 17/07/2017
- Pierre ETIENNE, 72 ans décédé le 29/08/2017
- Christiane KAUFFMANN, 85 ans décédée le 30/10/2017
- Bernard MERCELAT, 90 ans décédé le 12/12/2017

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué via leurs textes, leurs photos ou leurs souvenirs à la rédaction de ces quelques pages qui retracent les principaux évènements de la vie chavannaise 2017, ainsi que tous les bénévoles, membres d'associations, élus, employés municipaux ou « simples » citoyens qui contribuent au dynamisme de la commune.

Cycle de conférences

En 2017, l'A.E.P. a introduit un nouveau volet culturel avec un cycle de 5 conférences: conférence sur les successions le 2 février (Maîtres Thierry BOILLOD et Gilles HASSLER), le feng-shui le 23 mars (Corinne STUTZMANN), la grande guerre (Colonel Daniel HUGUEL) avec cette période de commémorations du 100ème anniversaire dont une visite du champ de bataille d'Illfurth le 17 juin (Marc GLOTZ), et le 14 septembre Jean-Marie CHOFFAT a raconté sa vie d'alpiniste et son combat contre le cancer qui le tenaille depuis 1989.



Marché aux puces

14/05/2017 ■ Malgré une petite défaillance du temps, pendant environ 1 heure en fin de matinée, ce fut une belle journée. Quelques exposants ont préféré plier bagage et c'est bien dommage car les visiteurs ont été nombreux et la fréquentation constante. De bonnes affaires se sont conclues. Les grillades, tartes flambées, les frites et la buvette ont eu le succès habituel.



Ronde des étangs

05/06/2017 ■ La traditionnelle ronde des étangs du lundi de Pentecôte a drainé près de trois cents randonneurs, dont près d'une cinquantaine d'enfants des écoles du village accompagnés de leurs parents, sur un parcours de 10 km. Un joli succès populaire pour la quarantaine de bénévoles qui ont réservé le meilleur accueil à la Maison des Etangs où les participants se sont restaurés après cette balade bucolique.



Journée des arts et kermesse de fin d'année

23/06/2017 ■ Pour la seconde année consécutive, l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves La Calypso organisaient un moment festif retraçant les réalisations artistiques, culturelles et sportives des enfants au cours de l'année scolaire. Cette rencontre s'est poursuivie dans la soirée avec une buvette et de la petite restauration dans la cour de récréation.






Journée
Citoyenne
Merci





Le 14 juillet de la Loutre

14/07/2017 ■ Pour la sixième année consécutive, l'association de pêche la Loutre de la Porte d'Alsace a organisé sa journée citoyenne avec pique-nique républicain à l'étang communal de la Belle-Île, où une trentaine de personnes étaient conviées. Un concours de pêche d'une douzaine de participants a notamment animé cette journée.

Passage du Tour d'Alsace

30/07/2017 ■ L'organisation du Tour d'Alsace avait choisi les routes sundgauviennes pour l'étape finale de l'édition 2017 du Tour d'Alsace cycliste avec une arrivée dans les rues de Dannemarie qui consacrait l'australien Lucas HAMILTON.

Traversant Chavannes où une belle foule avait pris place le long des rues d'Alsace et de Bellefontaine, le peloton avait rendez-vous avec un sprint intermédiaire devant la choucrouterie.

Escapade gourmande dans les Choux

17/09/2017 ■ Faire découvrir la choucroute sous toutes ses formes au fil d'une ballade gourmande d'une dizaine de kilomètres était l'objectif de l'association La Calypso en partenariat avec la choucrouterie CLAUDE. La cinquantaine de bénévoles a ainsi accueilli 250 marcheurs sur les 5 étapes gourmandes prévues au programme. À la choucrouterie, la dégustation de la choucroute s'est faite en musique avec la présence de l'ensemble musical Tempo Kids de Wattwiller.

Une première réussie qui en appelle d'autres!

Tournoi de tennis de table

15/10/2017 ■ Ce traditionnel tournoi de tennis de table a rassemblé une trentaine de joueurs qui se sont affrontés dans quatre tableaux : « Jeunes », non licenciés appelé « Loisirs », licencié appelé « Open » et une coupe « Handicap ». A l'issue des différents matchs, joués en trois sets gagnants, les récompenses ont été distribuées.



Halloween

31/10/2017 ■ A l'initiative de l'association La Calypso, enfants, parents, petits et grands monstres ont erré dans les rues du village. Deux lieux ont cependant attisé tous les frissons où des parcours hantés avaient été concoctés spécialement pour l'occasion. Soupe, vin chaud et petite restauration étaient également au programme de ce rendez-vous désormais incontournable.



Commémoration de l'Armistice

11/11/2017 ■ La communauté villageoise s'est donnée rendez-vous en nombre malgré la météo difficile pour célébrer l'Armistice de la Grande Guerre. Dans leur mot de bienvenue, le Maire et le Président des Anciens Combattants René Claude n'ont pas manqué de revenir sur les exploits de l'aviateur de génie Adolphe Célestin Pégoud, mort au combat après le crash de son avion dans la commune voisine de Petit-Croix il y a 100 ans, et pour lequel les adversaires allemands avaient rendu hommage en jetant une couronne de lauriers au-dessus de Chavannes avec l'inscription : « A l'Aviateur Pégoud. Mort en combattant pour sa Patrie. Hommage d'un adversaire. ». Les enfants de l'école communale ont ensuite lu divers courriers et journaux de Poilus avant d'entonner la Marseillaise.



Marché de Noël

03/12/2017 ■ Nouveau succès pour la 17^{ème} édition du Marché de Noël organisé par le Conseil de Fabrique qui s'est déroulée à l'occasion de l'entrée dans le temps de l'Avent. Les visiteurs ont pu apprécier les réalisations préparées tout au long de l'année par les bénévoles et profiter du repas qui se tenait dans le même temps dans la grande salle.



Goûter des Séniors

08/12/2017 ■ Le traditionnel goûter de Noël des Séniors organisé par la commune, auquel est associé l'association Soleil d'Automne, a rassemblé une quarantaine de participants à la Maison des Etangs. Ce moment de convivialité s'est fait de douceurs gourmandes, de franches rigolades et de chants de Noël. L'après-midi s'est conclue par le cadeau des aînés offert par la commune aux personnes de plus de 70 ans. Les chèques-cadeaux ont été reconduits pour la 4^{ème} année consécutive.



Repas de Noël du 3^{ème} Âge

14/12/2017 ■ Les membres de l'association « Soleil d'Automne » se sont retrouvés dans une ambiance sympathique et pour un bon repas de Noël au restaurant Ritter à Dannemarie. A cette occasion la Présidente Marie-Madeleine Claude a eu le plaisir de compter parmi les convives les deux doyennes de Chavannes : Georgette ECK (96 ans) et Yvonne PICAUD (95 ans) et le doyen : Paul WIEST (91 ans).



Nouveau Président de la République, nouveau Parlement, nouvelle communauté de communes, loi NOTRe, ..., des nouveaux changements vont intervenir en 2018 dans la gestion communale. Nous vous communiquons des premiers éléments, d'autres viendront dans l'année dans nos lettres d'informations. N'oubliez pas le site internet de la commune, www.chavannes-etang.fr, qui tient à jour ces actualités.

Transfert de la compétence assainissement



Rhizosphère de Chavannes

L'assainissement collectif (celui en place à Chavannes) devient une compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit là d'une conséquence immédiate de la loi NOTRe qui a vu naître au 1^{er} janvier 2017 la communauté de communes (CC) Sud Alsace Largue. Cette loi prévoit en effet un transfert automatique de l'assainissement à la CC en 2020 sauf si une CC était compétente avant la fusion. Les délais sont alors raccourcis. C'était le cas de la CC de la Largue.

A ce jour, la continuité du service est assurée par la commune et nous vous invitons donc à vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour toute question relative à l'assainissement. Nous vous informons cependant qu'une hausse (significative) des factures est à prévoir afin de se conformer d'avantage au coût du service. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les détails dès que nous en saurons plus.

Dégrèvement de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 modifie les règles d'imposition de la taxe d'habitation :

- La taxe d'habitation est supprimée pour 80 % des Français ;
- Pour les Français concernés, le montant de la taxe d'habitation va diminuer progressivement pendant trois ans : elle baissera de 30 % dès 2018, 65 % en 2019 et ne sera plus due au titre de la résidence principale d'ici 2020 ;
- Cette mesure est effective en fonction d'un critère de revenus. Un simulateur est disponible sur le site du Ministère de l'Economie.

D'après les informations qui nous sont parvenues, 78% des foyers bénéficieront de ce dégrèvement à Chavannes.

Pour la commune, cette évolution semble relativement indolore, car la différence sera compensée sur la base des taux d'imposition 2017. Le dégrèvement est en effet la substitution du contribuable par l'Etat. Il faudra néanmoins rester attentif sur la pérennisation de cette compensation dans le temps pour le budget des communes.



Instruction du droit des sols



C'est une ère qui prend fin! L'Etat, via la Direction Départementale des Territoires (DDT), n'instruit plus les permis de construire, déclarations préalables et autres pour le compte de la commune. À compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence revient intégralement à la commune qui a dû adhérer au service d'instruction créé à l'échelle du Sundgau par le PETR du Pays du Sundgau. Ce service génère donc une nouvelle charge financière pour la commune sur la base d'une part fixe annuelle augmentée d'un coût à l'acte. Le coût pour les demandeurs de permis de construire et autres reste quant à lui nul.

Les démarches, elles aussi, ne changent pas et sont toujours à réaliser au secrétariat de Mairie.